



Isolement sur lieu de travail

Par **Elcomcombre**, le **14/02/2020** à **15:44**

Bonjour à vous,

Cadre à un niveau de hiérarchie très élevé. Mon bureau se trouve dans une usine où j'étais auparavant salarié.

Déjà lorsque j'étais salarié, j'étais victime de harcèlement moral avec ma collègue de bureau. Ayant alerté, la direction. Il n'y a eu aucune réaction. J'ai aidé ma collègue à reprendre confiance en elle et elle a quitté l'entreprise.

Ce qui m'a fait rester dans cette société, c'est une promotion qui m'a permis d'être totalement détaché du lieu de travail en terme de hiérarchie.

Depuis je suis isolé, et j'ai accumulé les preuves de cet acharnement à m'isoler. Dont un mail d'une nouvelle salariée, elle aussi harcelée, mais de manière quotidienne et insultante.

J'ai de nouveau remonté le sujet, et il ne semble pas y avoir vraiment de réaction. J'ai clairement annoncé le fait que je cherchais du travail ailleurs. On me propose de faire du home office...

Je suis en train de craquer car je ne trouve pas de travail (bon je recherche activement depuis quelques semaines à peine).

Je ne dors plus, mon sommeil n'est plus réparateur. Mon médecin m'a déjà mis en garde contre le burnout alors que je faisais une visite de contrôle pour mon traitement contre la thyroïde.

Je suis extenué par cette situation qui dure depuis plus de 12-13 mois. Pas de conflits ouverts, pas d'accrochages. Rien. Si ce n'est que quelqu'un me hait sans aucune raison (il hait tous ceux qui osent ne pas être son petit chien chien). Et que cette personne donne l'ordre, en accord avec une responsable RH qu'il est interdit de me parler. J'ai remonté ce sujet avec les preuves écrites. Il n'y a pas de sanctions pour l'instant.

Je suis tiraillé entre rester professionnel et continuer à travailler (bien que j'arrive tard, et repars tôt : je suis au forfait). Je ne sais plus me concentrer pendant des heures. Je ne suis plus convaincu par mon travail.

Et tiraillé par le fait de partir en arrêt maladie mais pour combien de temps ?

Je pense sincèrement attaquer mon employeur au vue de la fonction que j'ai, et des preuves collectées.

Pas pour punir mon employeur que j'apprécie. Mais ce salarié médiocre, et exécration.
Car j'ai bien compris que mon départ ne changerait en rien la situation de cette personne.

Je souhaiterais monter un dossier prud'hommes pour mettre fin à ce cercle vicieux. Et surtout me venger de manière concrète. J'ai des preuves, et j'ai des témoins prêts à me faire des attestations.

J'aimerais avoir un avis quant à cette situation.

Merci de votre retour.

Par **carolinedenambride**, le **14/02/2020** à **16:21**

Cher Monsieur,

Si vous avez des preuves écrites tangibles de ce que vous avancez alors effectivement vous êtes victime de harcèlement moral.

Or votre employeur a une obligation de sécurité de résultat à votre égard et doit tout faire pour éviter ou faire cesser ce genre de comportement de la part d'autres subordonnés.

En cela, vous pourriez obtenir des indemnités en cas de saisine du Conseil de prud'hommes.

Très cordialement,

Me Caroline DENAMBRIDE

Avocate au Barreau de LYON

Par **P.M.**, le **14/02/2020** à **16:51**

Bonjour,

Je vous propose [ce dossier...](#)

Par **janus2fr**, le **15/02/2020** à **09:20**

Bonjour,

Vous vous présentez comme :

[quote]

Cadre à un niveau de hiérarchie très élevé.

[/quote]

Quel est donc le niveau hiérarchique de la personne dont vous parlez :

[quote]

Si ce n'est que quelqu'un me hait sans aucune raison (il hait tous ceux qui osent ne pas être son petit chien chien).

[/quote]

Par **Prana67**, le **15/02/2020 à 13:33**

Bonjour,

Pour moi votre affaire n'est pas claire. Vous dites avoir un "niveau de hiérarchie très élevé". pouvez vous préciser de quoi il s'agit ?

Ensuite, comme Janus2fr je me demande qui vous met une telle pression et pourquoi ce quelqu'un vous met à l'écart ? Je connais peu d'employeurs qui donnent une promotion à un salarié pour ensuite le harceler et l'isoler.

En général les salariés qui ont un niveau de hiérarchie très élevé font beaucoup d'heures, or vous dites venir tard et partir tôt. La aussi ça mérite des précisions.